

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 6 juin 2014

### Le PRÉFET COMMUNIQUE

#### INTERVENTION DE TRAITEMENT DE LUTTE ANTI VECTORIELLE AUTOUR D'UN CAS IMPORTE DE CHIKUNGUNYA RESIDANT SUR LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER

Dans le département des Pyrénées-Orientales, il n'y a pas de cas autochtone de dengue ou de chikungunya, maladies transmises à l'homme par le moustique.

Néanmoins, une personne résidant à Banyuls-sur-Mer a été infectée par le chikungunya après avoir effectué un voyage dans les Antilles françaises.

Dans le cadre des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental relatives à la dissémination du chikungunya et de la dengue, il avait été décidé d'organiser ce matin un traitement de lutte anti-vectorielle limité autour de l'habitation de la personne concernée, car même si le risque est faible, on ne peut pas écarter la possibilité d'une rencontre entre la personne malade et le moustique potentiellement vecteur.

Cette opération n'a pas pu être réalisée compte tenu de l'opposition manifestée par certains riverains. Opposition qui ne justifie pas car l'opération sur les zones de moustique ne présente pas de risque.

Aussi une réunion d'information publique sera organisée ce jour, à 16h00, à la mairie de Banyuls-sur-mer où me représentera le directeur du cabinet, en présence des services compétents au premier rang desquels, l'Agence Régionale de Santé.

Cette réunion aura comme objectif de rappeler l'importance de l'opération de traitement envisagée, en soulignant l'innocuité du traitement pour les hommes et les animaux, dès lors que le protocole technique d'utilisation et les consignes pour les riverains sont respectés, au moment de l'intervention et durant une heure après l'intervention.

S'agissant d'une prévention de santé publique qui dépasse, de loin, des considérations isolées et particulières, l'opération aura lieu.

**RENÉ BIDAL**